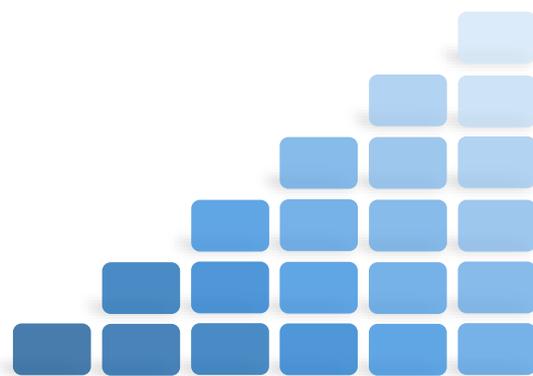


# Le journal des communes minières



#7 - Décembre 2021



## Assemblée générale ordinaire Sénat – 10 décembre 2021

L'ASSOCIATION DES COMMUNES MINIÈRES DE FRANCE défend les intérêts collectifs des communes minières à venir ou en activité, notamment face à l'arrêt de l'exploitation minière dans le cadre de l'après-mine. Elle défend les communes et leurs populations qui connaissent ou qui ont connu l'exploitation de leur sol ou de leur sous-sol ou sont concernées directement ou indirectement par elle.

Elle porte une attention particulière à la dévolution des patrimoines immobiliers et mobiliers des entreprises nationales ou de toute entreprise privée et des charges et servitudes qui en découleront.

Elle se donne tous les moyens qui concourent à la mise en œuvre de son objet ; à ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des exploitants, des instances politiques intercommunales, départementales, nationales, européennes et internationales pour toutes les questions touchant aux intérêts des collectivités territoriales adhérentes et de leurs populations



**Jean-Pierre KUCHEIDA**  
Président d'ACOM France,  
Député et Maire Honoraires de Liévin

### Cher·e·s adhérent·e·s,

Les activités d'ACOM France suivent leur cours malgré le contexte actuel très particulier. L'ensemble des réunions avec les institutions ainsi que les déplacements à la rencontre des élus des Bassins miniers ont vu leur fréquence réduite, évoluant entre confinements et restrictions. L'Association n'a toutefois jamais arrêté de se battre pour défendre les communes minières et leur population.

Les combats menés par l'Association ont connu quelques avancées ces derniers mois mais le chemin à parcourir est encore long et les thématiques abordées très variées.

ACOM France défend une réforme complète du code minier qui est attendue depuis 2012 ! Les objectifs principaux de notre travail sont l'amélioration du dispositif d'indemnisation des dégâts miniers, l'amélioration de la gestion des risques miniers résiduels et la réforme de la fiscalité minière pour la rendre plus équitable pour les collectivités territoriales. À ce titre, je me suis entretenu avec le conseiller territoires du Président de la République en novembre dernier. Il a entendu notre demande d'intégration des associations locales dans l'élaboration des ordonnances pour une meilleure prise en considération des problématiques présentes dans les Bassins miniers pour lesquels nous œuvrons au quotidien.

Concernant les PPRM, ils sont l'une des premières préoccupations pour les communes minières, en raison des enjeux importants en termes d'urbanisation et de développement des territoires. Nous sommes intervenus sur le PPRM de la Vallée de l'Ondaine ainsi que celui de Decazeville et nous restons attentifs quant à leur devenir dans le cadre notamment de l'actualisation des zones d'aléas.

Dans le contexte d'augmentation du coût des énergies et d'une volonté de retour à l'indépendance énergétique, la question de l'exploitation du gaz de mine est un sujet majeur. À ne pas confondre avec le gaz de schiste qui nécessite des procédés dommageables pour l'environnement. Il s'agit bien ici de gaz de mine ou gaz de couche présent dans les roches tendres microfissurées des gisements de charbon qu'il est possible d'exploiter grâce à une récupération passive ; lorsque le gaz ne jaillit pas déjà à la surface par les anciennes exploitations minières et se libère dans l'atmosphère. Donnons la possibilité aux habitants de bénéficier de ce gaz produit localement et accessible facilement sans compromettre l'environnement.

Je vous souhaite mes vœux les plus sincères pour cette année nouvelle. Puisse-t-elle être source de bonheur, de santé et de réussite dans tous vos projets.

**Bonne lecture à tou·te·s et prenez soin de vous !**

	<b>Page 3</b>
Composition du Conseil d'administration	
	<b>Page 4</b>
Rencontre avec un Conseiller du Président de la République à l'Élysée	
	<b>Page 5</b>
Gaz de mine	
	<b>Page 6</b>
Commémoration de la Catastrophe de Marcinelle (Belgique)	
Responsabilité de l'État : le long chemin d'un citoyen	
Échanges avec le Garde des Sceaux sur les victimes d'affaissements miniers	
	<b>Page 7</b>
PPRM de l' Vallée de l'Ondaine	
IRC Hauts de France	
	<b>Page 8</b>
L'arrêt des travaux miniers de la concession de Saint-Laurent-Charmel	
Turbine de l'Eco-transition	
Coal Tech 2051	
	<b>Page 9</b>
Projet Interreg RISSC	
Projet FICOL	
Coal Region	
	<b>Page 10</b>
Exposition R. Doisneau	
Assises nationales 2022	
Ouvrage	

# Réunions du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et l'Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2021 au Sénat

Le Conseil d'administration s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre dernier au Sénat. Compte tenu de la crise sanitaire, c'est le premier Conseil d'administration depuis l'Assemblée générale 5 octobre 2020 qui a approuvé le renouvellement du Conseil d'administration suite aux dernières élections municipales. La répartition des membres au sein du Bureau et du Conseil d'administration était donc à l'ordre du jour.

Conformément à l'article 12 des statuts, l'Association est administrée par un Conseil d'administration composé de cinquante-cinq membres au plus. Le Conseil est composé de trois collèges :

- 2 collèges de 1<sup>er</sup> niveau : le Collège Nord-Pas-de-Calais et el Collège National ;
- 1 collège de 2<sup>nd</sup> niveau : le Collège Européen et international.

Un collège associé, composé de parlementaires, élus nationaux et européens, et de personnes pouvant apporter leur expertise est associé aux travaux du Conseil d'administration. ■

## Composition du Conseil d'administration

### Président

Jean-Pierre KUCHEIDA, Député et Maire Honoraires de Liévin (62)

### Vice-Présidents

Jean-François BARNIER, ancien Maire de Le Chambon-Feugerolles, Vice-Président du Conseil départemental de la Loire (42)

Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée de l'Isère

Alexandre CASSARO, Maire de Forbach (57)

Yves DUPONT, Maire d'Annequin (62)

Olivier GACQUERRE, Maire de Béthune, Président de la CABBALR (62)

Donata HOCHART, Maire de Fouquières-lez-Lens (62)

Michel MAZEL, Délégué du Tarn et de Cagnac-les-Mines (81)

Yannick SIMON, Maire de Cabasse (83)

Sabine VAN HEGHE, Sénatrice du Pas-de-Calais (62)

### Secrétaires

Frédéric CHEREAU, Maire de Douai (59)

Christian CHAMPIRE, Maire de Grenay (62)

### Trésoriers

Jean-Michel DUPONT, Maire de Douvrin (62)

Christine DHALLENNE, Conseillère communautaire déléguée de Mulhouse Alsace Agglomération (68)

### Membres du Bureau

Alain DUBREUCQ, Maire de Sains-en-Gohelle (62)

Alain PAKOSZ, Maire d'Erre (59)

Alain SZABO, Maire d'Estevelles (62)

Nicolas VERMEULEN, Maire de Saint-Germain-le-Vasson (14)

### Représentants

Alain BAVAY, Adjoint au Maire d'Eleu-dit-Leauwette (62)

Bernard BETKER, Maire de Rosbruck (57)

Cyrille BONNEFOY, Maire de La Ricamarie (42)

Jean-Louis BOUSQUET, Maire de Carmaux (81)

Lionel COURDAVAULT, Maire de Roost-Warendin (59)

Bernard CZECH, Adjoint au Maire d'Auby (59)

Julien DAGBERT, Maire de Barlin (62)

Laurent DESMONS, Maire de Waziers (59)

Éric EDOUARD, Maire de Marles-les-Mines (62)

Marc GOUA, Maire de Trélazé (49)

Ludovic IDZIAK, Maire de Calonne-Ricouart (62)

Michel JACQUET, Président de SELIDAIRE (54)

Marie-Claude JARROT, Maire de Montceau-les-Mines, Conseillère régionale (71) – Représentant : Gérard GRONFIER

Philippe KEMEL, Maire de Carvin (62)

Jean-Pierre LADRECH, Maire de Firmi (12)

Jean-Claude LAGRANGE, Maire de Sanvignes-les-Mines, Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne (71)

Patrick MALAVIEILLE, Maire de La Grand'Combe (30)

Christian PEDOWSKI, Maire de Sallaumines (62)

Joël PIERRACHE, Maire de Pecquencourt (59)

Jean-Marie RICARD, Président d'ASPOUDA (54)

Sylvain ROBERT, Maire de Lens, Président de la CALL (62)

Denis SCHITZ, Maire de Tressange (57)

Jean-Michel SKOTARCZAK, Adjoint au Maire de Noyelles-sous-Lens (62)

Jean-Michel SZATNY, Maire de Dechy (59)

Jean-Marc TELLIER, Maire d'Avion (62)

Jean TONIOLO, Maire d'Homécourt (54)

Olivier TRITZ, Président du Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains (57)

Jean-Luc TURZO, Adjoint au Maire de Gréasque (13)

Christopher VARIN, Maire de Varangéville (54)

Emmanuel WALLERAND, Conseiller municipal de Violaines (62)

Frédéric WALLET, Maire d'Haisnes (62)

### Personnes qualifiées

Pierre BARILLIER, ancien Adjoint au Maire de St-Eloy-les-Mines (63)

René BOURGEOIS, ancien Maire de Varangéville (54)

René DROUIN, ancien Député, Ancien Maire de Moyeuvre-Grande (57)

### Collège associé

Jean-Marie ALEXANDRE, ancien membre du Parlement européen, Maire de Souchez (62)

Cathy APOURCEAU, Sénatrice du Pas-de-Calais

Alain BRUNEEL, Député du Nord

Thierry CARCENAC, ancien Sénateur du Tarn

Michel DAGBERT, Sénateur du Pas-de-Calais

Marguerite DEPRES-AUDEBERT, Députée du Pas-de-Calais

Caroline GHULAM-NABI, Suppléanté du Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de Saône-et-Loire (Raphaël GAUVAIN)

David HABIB, Député des Pyrénées-Atlantiques

Francis HILLMEYER, ancien Député du Haut-Rhin

Olivier JACQUIN, Sénateur de Meurthe-et-Moselle

Gérard LONGUET, Sénateur de la Meuse

Philippe NACHBAR, Sénateur de Meurthe-et-Moselle

Xavier PALUSZKIEWICZ, Député de Meurthe-et-Moselle

Fabien ROUSSEL, Député du Nord

Jacques VALAX, ancien Député du Tarn

### Collège européen et international

Jean-François BARNIER

Pierre BARILLIER

René DROUIN

Jean-Pierre KUCHEIDA

Michel MAZEL

# Rencontre à l'Élysée avec le conseiller territoires du Président de la République, Monsieur Jean-Marie CAILLAUD – 9 novembre 2021



Jean-Pierre Kucheida, Président d'ACOM France, a souhaité interpellier le Président de la République fin septembre suite aux annonces faites sur le déploiement d'un plan d'urgence pour renforcer la ville de Marseille.

Lors de notre entretien avec Monsieur CAILLAUD, conseiller territoires d'Emmanuel MACRON, nous n'avons pas manqué de lui rappeler que les communes minières sont les communes les plus pauvres de France et que notre pays doit beaucoup à tous ces mineurs ayant sacrifié leur vie. Le Bassin minier mérite tout autant un plan aussi ambitieux qu'à Marseille.

## Le code minier

Dans le cadre de la réforme du code minier, nous avons indiqué que le recours aux ordonnances est inadmissible pour ACOM France. Jean-Pierre Kucheida a donc proposé d'élargir leur acceptation à toutes les parties prenantes.

## Le gaz de Mine

Nous avons détaillé les enjeux du gaz de mine. Il est en effet important de mettre en avant le travail de Gazonor, filiale de la Française de l'énergie, qui évite le rejet annuel de plus 600.000 tonnes de Co2-eq. La Française de l'énergie permet la production locale d'électricité et utilise également des unités de cogénération qui fournissent le réseau de chaleur comme par exemple à Béthune. Elle pourrait fournir du chauffage à un bassin de population de 400.000 habitants pendant 100 ans. Le prix de l'énergie pourrait être réduit de plus de 30 %. Il est important de prendre en compte ces données à l'heure où le coût des énergies flambe et pèse sur le budget des ménages.

## La rénovation des cités minières

Jean-Pierre Kucheida a souligné les difficultés d'avancement des programmations dans le cadre de l'ERBM. Le gouvernement s'était positionné sur un fond stratégique de 20 millions d'euros par an qui n'est toujours pas mis en place. Les communes minières ne peuvent pas supporter le financement des aménagements urbains des cités minières. Monsieur Caillaud nous a répondu que le Président de la République se déplacerait en fin d'année dans le Bassin minier Nord Pas-de-Calais pour annoncer des crédits supplémentaires dans le cadre d'un ERBM 2.

## La santé

Jean-Pierre Kucheida est revenu sur l'offre de soin défaillante dans les Bassins miniers : les ayants droit dont l'âge moyen est de plus de 80 ans voient les services apportés par Filiaris se réduire comme peau de chagrin. ACOM France aimerait qu'on puisse maintenir une offre de soins de qualité et donner toutes les garanties aux derniers ayants droit du régime minier quant à l'avenir de leur santé. ■

## Le code minier : une réforme trop partielle et un combat qui se poursuit

Le 10 février 2021, le Gouvernement a présenté le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », communément dénommée « Loi Climat ».

Ce projet, présenté en procédure accélérée, comprend notamment un volet relatif à une réforme partielle du Code minier (initialement les articles 20 et 21).

Suite à des divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat, le texte définitif est adopté en Commission Mixte Paritaire. Passant de 69 articles initiaux à 305 articles, les deux articles relatifs au Code minier sont devenus les articles 65 à 80 (pour l'article 20) et l'article 81 (pour l'article 21). Mais si le travail parlementaire a permis quelques avancées, force est de constater que de nombreuses lacunes persistent, notamment concernant les sujets de « l'après-mines ».

Dès janvier 2021, ACOM France a alerté à plusieurs reprises, tant le Gouvernement que les parlementaires, sur un projet très incomplet de réforme du Code minier, ainsi que sur la volonté de recours aux ordonnances gouvernementales.

En effet, l'importance des problématiques de « l'après-mines », notamment concernant l'obsolescence du régime de responsabilité et d'indemnisation des risques miniers résiduels ainsi que l'intégration de la gestion des risques post-exploitations aux activités minières actuelles et projets futurs, exigent un projet de loi distinct pour une réforme profonde et efficiente du Code minier.

De plus, la concertation nécessaire avec les collectivités et acteurs locaux se retrouve d'autant plus restreinte avec un légiféré par ordonnances gouvernementales.

Par contre, la loi étant désormais adoptée, ACOM France reste totalement mobilisée pour porter ses revendications constructives dans le cadre des ordonnances à venir.

L'entretien du 9 novembre dernier à l'Élysée montre que notre persévérance permet de trouver des échos, même si nous restons très vigilants sur les suites qui seront apportées.

La création du modèle minier français du 21<sup>ème</sup> siècle doit se fonder sur la responsabilité durable, en alliant l'efficacité productive à la protection des populations et de l'environnement. Et nous continuerons à prendre toute notre place dans ce combat pour l'intérêt général. ■

## Haro sur le gaz de mine

Preuve supplémentaire de la nécessité impérieuse d'un projet de loi à part entière pour une réforme profonde et efficiente du Code Minier, le volet partiel inclus dans la loi Climat génère aussi des répercussions sur le sujet énergétique.

En effet, l'article 76 impose le transfert de l'intégralité des responsabilités de surveillance et de prévention des risques miniers à un nouvel exploitant.

Cette modification peut s'avérer légitime pour une reprise de l'activité d'extraction, notamment dans une période actuelle et future où les enjeux relatifs aux « terres rares » vont se poser de plus en plus.

Par contre, ce transfert crée des conditions insoutenables pour l'exploitation du « gaz de mine » : en imposant d'assumer l'ensemble des risques résiduels (des mouvements de terrain à la combustion de terrils) alors même que cette activité n'engage pas de risques.

Une restriction supplémentaire qui participe encore à ce non-sens économique et écologique :

- L'exploitation de cette ressource locale permet l'alimentation en gaz ainsi que la production d'électricité et de chaleur ;
- La non-captation est une source de rejets polluants dans l'atmosphère compte tenu de l'obligation de sondages de décompression.

### « Gaz de Mine », « gaz de couche », de quoi parle-t-on ?

Suite à une tribune de 66 élus réclamant l'abandon du projet d'exploitation du gaz de couche en Moselle, ACOM France, avec le District Urbain de Faulquemont, ont apporté des éléments de réponse pour dénoncer les arguments inexacts qui biaisent un sujet technique important.

Engagée depuis plusieurs années sur le dossier du gaz de charbon, ACOM France a effectué, en 2017, une campagne d'information auprès des collectivités et des acteurs locaux afin d'éviter la diffusion d'informations erronées et d'amalgames sur cette activité qui recouvre différents types de gaz - « gaz de mine », « gaz de couche » et « gaz de schiste » - et différentes méthodes d'exploitation - récupération passive, captation par mise en dépression, fracturation du gisement, etc.

Premièrement, rappelons que le charbon est issu de la « carbonification » de la matière organique des plantes de l'époque carbonifère, sous l'effet de la pression et de la chaleur pendant plusieurs millions d'années. Les conditions physiques et la durée du processus permettent la formation d'un charbon plus ou moins riches en carbone : de la tourbe (~50%) à l'antracite (>90%) en passant par le lignite (de 55 à 75 %) et la houille (de 75 à 90 %).

Roche tendre parcourue de microfissures, les gisements de charbon contiennent aussi du gaz, principalement du méthane : le « gaz de couche », appelé aussi « gaz de charbon » ou « gaz de houille ».

Le « gaz de mine », danger appelé par les mineurs « grisou », est en fait la libération du « gaz de couche » par le phénomène de « désorption ».



Aussi, la désorption se poursuit dans les anciennes exploitations minières, et engendre des émissions polluantes dans l'atmosphère (le méthane est un puissant gaz à effet de serre et responsable de la formation d'ozone troposphérique) favorisées par la remontée des eaux dans les galeries. Augmentant la pression des réservoirs, ce processus peut même créer des risques pour la population sans mesure de contrôle et de captation du gaz.

Le « gaz de mine », c'est-à-dire du gaz de couche « désorbé », est notamment capté depuis 1991 dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais par l'entreprise Gazonor, devenue filiale de la Française de l'énergie, qui l'injecte dans le réseau de gaz, évitant aussi le rejet dans l'atmosphère de plus 600.000 tonnes équivalent carbone par an.

Ce savoir-faire innovant se traduit aussi par des unités de cogénération qui fournissent de l'électricité et le réseau de chaleur de la ville de Béthune, participant à la production locale ainsi qu'à la maîtrise des prix de l'énergie pour la population.

Aussi, pour l'exploitation du « gaz de couche », si une voie est ouverte, le phénomène de désorption permet la captation du gaz **sans recours à une fracturation brutale**.

En simplifiant, creuser des petits canaux (15-20cm de diamètre) engage le phénomène de désorption, et la création d'une dépression qui aspire le gaz désorbé.

Enfin, il ne faut pas confondre cette activité avec l'exploitation décriée du « gaz de schiste ». Il s'agit du même type de gaz mais emprisonné dans des roches sédimentaires très dures, telles que les schistes. Ce mode d'exploitation, qui exige une fracturation avec de l'eau à forte pression ou/et des produits chimiques, est totalement interdit en France depuis la loi Jacob de 2011.

Pour conclure, il est donc important de rappeler que le gaz de charbon est une énergie de transition qui participe à la transition écologique. ■

## Commémoration de la catastrophe de Marcinelle (Belgique)



Le 262<sup>ème</sup> nom a été appelé. La cloche de bronze a tinté pour la 262<sup>ème</sup> fois. Oui, le 8 août 2021, un dimanche, j'étais avec le groupe de liévinnois à la commémoration de la catastrophe de Marcinelle qui fit deux cent soixante-deux morts le 8 août 1956. Ce drame, une fois de plus, a été honoré par les Présidents du 27.XII.1974 et des Gueules Noires ainsi que par leurs adhérents qui ne manquent jamais ces espaces de mémoire. Ces moments contribuent à une prise de conscience des solidarités nécessaires et à l'histoire commune qui est la nôtre que rien ne parviendra jamais à effacer. Ce sont les pieds dans la glaise du passé que l'on peut écrire l'avenir.



Ce fut un beau moment teinté de tant d'émotion.

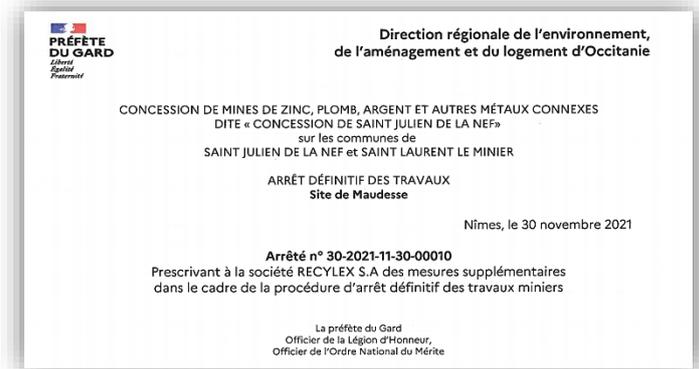
Il me remet en tête le pacte signé par la Belgique et l'Italie en 1946 : « Charbon contre hommes ». Cela semble révoltant mais la réalité était là : la Belgique n'avait pas les bras pour extraire son charbon ; l'Italie est le pays d'Europe le plus dépourvu d'énergies fossiles...

En tout cas, les formes n'y étaient pas... reflet d'une autre époque !

Ce rappel montre aussi combien nos sociétés ont évolué et c'est tant mieux même si ici ou là on peut percevoir quelques manquements.

Passer une journée comme celle-ci pleine d'empathie, malgré les difficultés du moment, donne l'espoir en de jours meilleurs. ■

## Responsabilité de l'État : le long chemin d'un citoyen



Dans notre engagement - souvent difficile - aux côtés des victimes des risques miniers résiduels, collectivités et citoyens, chaque victoire renforce notre volonté de poursuivre notre engagement au service de tous.

C'est par exemple ce citoyen de Saint-Laurent-le-Minier qui, dans le cadre de la procédure d'arrêt définitif des travaux miniers signifiée en 2010, est confronté à la détérioration de l'unique chemin d'accès à sa propriété par la société exploitante.

Face aux recours multiples sur la responsabilité de prise en charge des travaux de réfection, qui ont même abouti à un arrêté préfectoral de prescription des travaux, nous avons poursuivi notre soutien à ce citoyen dans son combat légitime.

Et cette longue bataille commence à payer ! Les autorités préfectorales ont révisé leur position qui oblige l'exploitant à des mesures complémentaires concernant la remise en état du chemin. Un début de victoire qui prouve l'importance de l'accompagnement des victimes, tant pour apporter un soutien actif dans les procédures, qu'être un encouragement dans les périodes de doute face à la lenteur des décisions. ■

## Des échanges avec le Garde des Sceaux sur les victimes d'affaissements miniers

Aux côtés des communes et des victimes de dégâts miniers, ACOM France a de nouveau interpellé le Président de la République en mars 2021, concernant les difficultés des propriétaires victimes des affaissements miniers dans le bassin minier lorrain. Suite à une réponse effectuée en septembre dernier par le Ministre de la Justice, Monsieur Eric DUPONT-MORETTI, notamment quant aux difficultés d'application de l'article 155-3 du code minier, l'Association a interpellé de nouveau le Ministre en octobre 2021 pour demander des actions concrètes afin d'apporter des solutions aux trop nombreuses victimes confrontées à la lenteur des expertises, des procédures judiciaires et des indemnisations.

De plus, il a aussi été vivement recommandé au Garde des Sceaux de s'engager dans le cadre des prochaines ordonnances sur le Code minier afin d'y faire intégrer des évolutions significatives sur les problématiques pénales de « l'après-mines », notamment concernant le régime des responsabilités et d'indemnisations relatif aux conséquences anthropiques existantes et futures. ■

## PPRM de la Vallée de l'Ondaine

ACOM France a soutenu l'ensemble des Maires de la Vallée de l'Ondaine (Loire) dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

En effet, 9 communes sont concernées par l'arrêté préfectoral d'approbation du PPRM :

- Le Chambon-Feugerolles (impactée à 9,96%)
- Firminy (impactée à 19,13%)
- Fraisses (impactée à 6,67%)
- La Ricamarie (impactée à 30,57%)
- Roche-la-Molière (impactée à 31,14%)
- Saint-Genest-Lerpt (impactée à 14,27%)
- Saint-Paul-en-Cornillon (impactée à 0,05%)
- Saint-Etienne (enclave de Saint-Victor-sur-Loire) (impactée à 2,28%)
- Unieux (impactée à 10,25%)

En janvier 2019, les communes ont déposé un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon. Celui-ci a rendu son jugement en février dernier pour annuler l'approbation du PPRM.

Le PPRM de la Vallée de l'Ondaine est le deuxième de France à être annulé. Le premier concernait 6 communes du Tarn situées autour de Carmaux et a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse puis par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Pour ces 2 dossiers, ACOM France s'est investie et a amené son expertise auprès des communes et des avocats. ■

## Réunion du Comité interdépartemental de suivi des risques miniers



La réunion du Comité Interdépartemental de suivi des Risques Minier en Hauts de France s'est déroulée le 7 octobre dernier à la Sous-Préfecture de Douai.

La création de ce comité est prévue par l'article 93 du code minier (réforme de 1999) : « L'autorité administrative informe annuellement les élus locaux réunis au sein d'un comité départemental ou interdépartemental de suivi des risques miniers du déroulement et des résultats de la surveillance de ces risques »

Le 23 novembre 2007, considérant que la concertation menée par l'IRC depuis 1997 a eu un effet positif pour l'instruction des dossiers d'arrêt de travaux miniers, le Préfet a annoncé la reconduction de l'IRC dans le cadre du Comité Interdépartemental de suivi de risques miniers.

Cela répond à la demande d'ACOM France pour une concertation étroite sur les dossiers miniers.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) nous a communiqué :

- Le bilan des mesures de surveillance et de prévention réalisées en 2020 ;
- Le bilan des travaux de mise en sécurité réalisés par l'État ;
- Le bilan 2020 de gestion et de surveillance des SRE.

Malgré la crise sanitaire et les restrictions associées, la quasi intégralité des ouvrages a pu bénéficier de surveillance étroite des sites avec notamment, la méthode de télédéclaration InSAR, technique spatiale permettant de cartographier des déplacements de surface de comparaison d'images de phase radar pour les mesures de surveillance. Un courrier d'information détaillé a été envoyé, en octobre dernier, aux communes concernées par ces mesures de surveillance. Nous restons, néanmoins, à votre disposition pour tout complément d'information. ■



Une conférence de presse s'est déroulée en mairie de la Ricamarie à laquelle le Président d'ACOM France a assisté afin de faire connaître la décision du tribunal administratif.

En effet, l'annulation repose sur deux moyens :

- Moyen de forme (vice de procédure) : la décision dispensant d'évaluation environnementale est viciée. En effet, l'avis rendu par la DREAL ne présentait pas d'autonomie suffisante par rapport au préfet de la Loire, puisqu'elle était placée sous son autorité fonctionnelle.
- Moyen de fond (erreur manifeste d'appréciation) : le PPRM ne prend pas en compte les aléas émanation de gaz et pollution des eaux alors que les rapports de GEODERIS et de l'INERIS les avaient identifiés et qualifiés de pertinents. Ces aléas auraient dû figurer dans le plan, même s'il ne faisait pas l'objet de prescriptions particulières. Ce dernier argument a d'ailleurs été avancé par ACOM France.

Toutefois le tribunal a différé les effets de l'annulation au 4 février 2023, afin de protéger les populations et ne pas aggraver l'exposition aux risques et laissant un délai de 24 mois au préfet pour prendre les mesures nécessaires.

## L'arrêt des travaux miniers de la concession St-Laurent-Charmel

Monsieur Léonard, adjoint au Maire de la commune d'Einville au Jard a sollicité ACOM France afin de suivre et avoir un rôle de veille sur le dossier de l'arrêt des travaux miniers sur la concession de Saint-Laurent-Charmel. Voici les remarques de l'Association sur ce dossier.



Le dossier présenté par la Compagnie des Salins du Midi et des Salins de l'Est (CSME) identifie plusieurs types d'aléas qui, croisés avec les enjeux existants, présentent des risques. Il est notamment à noter que le risque d'effondrement généralisé est important et persistera après l'arrêt définitif des travaux. En effet, l'exploitant ne prévoit pas de travaux pour éliminer le risque. Il considère qu' "il n'existe pas de mesures techniques et financières raisonnables susceptibles de supprimer l'aléa ou le réduire significativement".

Cette interprétation de l'exploitant peut être réfutée, puisque l'absence de remblaiement aura des conséquences financières certaines et potentielles :

- des conséquences financières certaines pour l'État qui devra assurer ad vitam aeternam la surveillance de la mine ;
- des conséquences financières certaines pour les communes et leurs habitants qui vont voir leur patrimoine dévalué en raison du risque identifié ;
- des conséquences financières possibles pour la CSME et à défaut l'État en cas d'effondrement lié à une entrée d'eau dans la mine.

### En ce qui concerne les dispositifs de surveillance

Le dossier prévoit un transfert des dispositifs de surveillance à l'État, ce qui est conforme à l'article L174-2 du code minier. Après ce transfert, assorti du versement d'une soulte correspondant au coût de 10 années de fonctionnement, **l'État est chargé de la surveillance**. Cependant, les collectivités disposent de la possibilité de prendre en charge certaines installations hydrauliques dont les pompes. ACOM France attire l'attention des communes et les enjoint à **ne pas demander ou accepter le transfert des installations hydrauliques de sécurité. En effet, le transfert de charges et de responsabilité qui en découle représente un coût considérable que la soulte reversée ne couvre pas sur la durée.**

Par ailleurs, l'article L174-4 du code minier prévoit que le préfet informe annuellement les élus locaux réunis au sein d'un comité départemental ou interdépartemental de suivi des risques miniers du déroulement et des résultats de la surveillance des risques miniers. Dans ce cas, cette information pourrait se faire dans le cadre du Comité Sel ou la création d'un comité spécifique. ■

## Turbine de l'Éco-Transition

ACOM France a participé aux ateliers de la turbine de l'éco transition organisée par le Pôle Métropolitain de l'Artois.

L'Étude "friches" a révélé pas moins de 479.153 MWh/an de potentiel de production énergétique sur le territoire du PMA. Des spécialistes du digital conçoivent un site internet avec un bureau d'études spécialisé, pour calculer leur potentiel de production énergétique par l'utilisation de biomasse, de la méthanisation et du photovoltaïque. Au total, le potentiel estimé représente 3% de la consommation du territoire. Les résultats de l'étude ont été présentés en mai dernier à la commission d'élus écotransition du PMA. Une nouvelle présentation dédiée aux maires a été proposée le 8 octobre 2021 à la Maison syndicale de Lens.



Le PMA et ses EPCI membres ont élaboré et transmis à la Région une position concertée appelant à inscrire ce territoire dans un périmètre incluant notamment la Métropole Lilloise. Pour le territoire, il s'agit de relancer les projets de connexion avec la MEL et d'être autour de la table pour y être associé. Le cycle de co-construction de la «Turbine de l'éco-transition», ouvert en mars 2021, s'est terminé avec l'Agora de l'éco-transition, qui s'est tenue au Parc départemental d'Olhain les 30 juin et 1er juillet derniers. ■

## Participation à la réunion Coal Tech 2051



L'Agence internationale de l'énergie (AIE) présentera son dernier rapport sur le marché mondial du charbon Coal 2019. Des conférenciers de Chine, des États-Unis et du Japon ont expliqué l'avenir du charbon et l'utilisation de technologies avancées de charbon propre dans leurs pays, y compris la gazéification intégrée avec de l'hydrogène.

Le projet CoalTech2051, soutenu par l'UE, vise à développer un nouveau programme de recherche stratégique pour le Fonds de recherche du charbon et de l'acier qui soit aligné sur la politique climatique de l'UE jusqu'en 2050.

Qu'il s'agisse de zéro pollution des sols, de l'air et de l'eau, de neutralité climatique, de zéro accident dans les mines ou d'une économie véritablement circulaire sans déchets, l'atelier aidera à mieux comprendre ces programmes politiques et à orienter la recherche liée au charbon vers le nouvel avenir. ■

## Point sur le Projet Interreg RISSC (Amélioration transfrontalière de la prévention et de la gestion des risques du sous-sol engendrés par les terrains sous-cavés)



En raison d'une géologie continue et d'une histoire industrielle similaire, les régions de Wallonie et des Hauts-de-France comptent sur leur territoire de nombreuses cavités souterraines qui représentent une menace à l'égard de la sécurité des personnes, des biens immobiliers, des projets d'aménagement et de l'attractivité socio-économique de certains territoires. Le projet Interreg RISSC vise l'amélioration et la mise à disposition d'outils en matière de sécurité, d'aménagement du territoire, tant en prévention des risques qu'en gestion d'incidents. Prônant la densification de l'offre de services en matière de sécurité par la mutualisation des ressources existantes (règlements, données, méthodologies, etc.) et les échanges de bonnes pratiques à l'échelle transfrontalière, les actions de RISSC portent sur :

- l'inventaire des objets souterrains et des menaces et la caractérisation des effets redoutés en surface ;
- le développement de solutions locales adaptées pour suivre l'évolution de l'aléa et réduire le risque ;
- la création d'un pôle transfrontalier de connaissances et d'expertises à destination des acteurs locaux et du public, permettant la mise à disposition d'informations adaptées et directement utilisables.

Pour cela, le projet réunit les institutions actives en Wallonie et dans les Hauts-de-France.

À terme, RISSC proposera des outils et des documents communs à l'échelle de l'eurorégion Hauts-de-France-Wallonie permettant un aménagement sûr et durable des terrains exposés aux risques liés aux cavités souterraines.

Nous avons réalisé un inventaire législatif français qui sert de base pour faire le comparatif avec la législation belge.

Nous travaillons également avec la DDTM du Pas-de-Calais pour déterminer les propositions opérationnelles dans le cadre du projet RISSC afin d'adapter des solutions locales des deux côtés de la frontière.

Nous construisons enfin un réseau transfrontalier et nous réfléchissons à ce qu'ACOM France puisse également faire le lien avec les communes minières ou les communes concernées par les problématiques de cavités souterraines. Le colloque de fin de projet se déroulera le 13 septembre 2022 à l'Université de Mons. ■

## Projet FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises)

Depuis 2014, l'Agence Française de Développement finance directement des projets identifiés et mis en œuvre dans les pays émergents et en développement par les collectivités françaises, à travers la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL). L'AFD a ainsi mis en place un processus annuel de présélection de projets destinés à être cofinancés par la FICOL à travers un appel à idées, renouvelé en 2021. Les Principes généraux de la FICOL programmatique :

- L'appui à un programme qui est un ensemble cohérent d'initiatives contribuant à un même but, à un objectif durable de développement d'un ou de plusieurs territoires et/ ou des acteurs de ce(s) territoire(s) ;
- Permettre le développement et/ou l'ambition de l'internationalisation du territoire de la collectivité française ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux – dont celles des collectivités françaises – dans la mise en œuvre d'une stratégie d'internationalisation de son territoire ;
- Pour prétendre à ce type de projet, ACOM France doit s'associer à une collectivité du bassin minier qui deviendra le pilote du projet. L'Association quant à elle se positionnera comme Maître d'ouvrage. La commune de Sains-en-Gohelle (62) est pressentie pour être la ville pilote en France ;
- Ce projet d'échange se fera avec le Cameroun. L'Association des Communes Minières du Cameroun (ACOMICAM), qui est à l'initiative du projet, doit également identifier une commune pilote camerounaise, et endossera le rôle de maître d'ouvrage.

Si votre commune souhaite participer à ces projets, n'hésitez pas à nous contacter au 03.21.45.85.50. ■

## Participation au Coal région

Avec la crise sanitaire, la commission pour la plate-forme des régions minières en transition a organisé des réunions en visio conférence. Nous avons participé aux réunions thématiques suivantes :

### Stratégies de transition et gouvernance des transitions

#### Réhabilitation et réaménagement de l'environnement

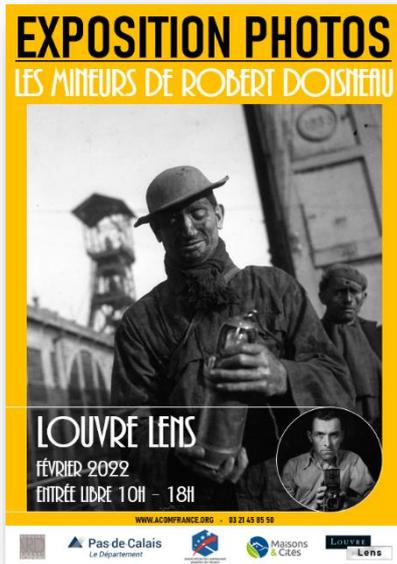
#### Soutien durable à l'emploi et au bien-être

La dernière conférence a eu lieu en novembre dernier. Il y a eu des échanges de bons procédés avec différents pays européens (Allemagne, France, Espagne, Ukraine...).

Julien Moulin, Président de la Française de l'Énergie, a d'ailleurs fait une présentation pour expliquer les enjeux du gaz de Mine. Il a notamment présenté l'exemple de l'installation de la cogénération à Béthune (62).

Un module de travail sera créé pour présenter une méthodologie pour les échanges de bons procédés entre les pays participant aux conférences du Coal Region. ■

### Exposition des photographies de Robert Doisneau



Conseil départemental du Pas-de-Calais et Maisons & Cités sur le Montage d'une exposition des photographies de Robert Doisneau sur la mine et les mineurs dans le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais en 1945 et la grève des mineurs à Lens de 1963.

L'exposition sera inaugurée le 25 février 2022 au Louvre Lens et sillonnera les Bassins miniers de la Région pendant une année.

Robert Doisneau est l'un des principaux représentants du courant de la photographie humaniste française et l'un des photographes les plus populaires du XXème siècle. Il n'est notamment connu pour sa célèbre photographie « Le Baiser de l'hôtel de ville » prise en 1950 à proximité de l'hôtel de ville de Paris.

Si vous souhaitez accueillir cette exposition au sein de votre collectivité, vous pouvez vous rapprocher de l'Association.

**Contact : Kévin DOYELLE – [acom.france@nordnet.fr](mailto:acom.france@nordnet.fr)**

### À vos agendas !

#### Assises Nationales 2022

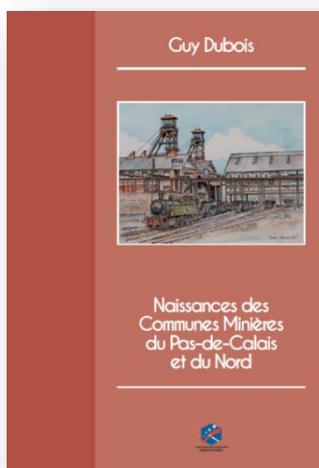
31 mars > 1<sup>er</sup> avril 2022 dans le Pas-de-Calais

#### L'éco-transition de nos territoires

La transition écologique, ou éco-transition, ambitionne la transformation des modèles économiques, sociaux et sociétaux actuels. Elle se construit sur la base de nouveaux modèles de développement qui remettent en cause nos actions, nos modes de production et de consommation, afin de répondre aux grands enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Ce sera l'occasion d'échanger et de mettre en avant les actions d'ores et déjà mises en place sur nos territoires et de nous projeter sur les projets futurs !

#### OUVRAGE **Naissance des Communes Minières du Pas-de-Calais et du Nord**



L'Association a travaillé avec Guy DUBOIS sur la réalisation d'un ouvrage qui montre les origines premières du Bassin minier du Pas-de-Calais et du Nord. Les premiers creusements, les premiers puits, les constructions afférentes feront de la région un véritable Far West. D'un immense monde rural avec brutalité, en quelques années, le bassin va devenir industriel et urbain. Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes vont y trouver un nouveau destin.

C'est un retour en arrière instructif dont chaque Maire, chaque habitant pourra profiter. Il est important de rappeler que les mineurs sont à l'origine du développement et de la prospérité économique de la France. Mais qu'ils sont surtout à l'origine de la protection sociale française avec les caisses de secours dès 1890 à l'égal et davantage de la sécurité sociale de 1945.

Jamais on ne racontera suffisamment l'histoire de nos territoires et des hommes qui y vivaient. Cette histoire c'est notre grandeur et surtout la grandeur de la France qui l'oublie trop souvent.